



ROYAUME DU MAROC



COMMUNIQUE DE PRESSE

Signature d'une convention de coopération pour la prévention et la lutte contre la corruption

Rabat, le 28 novembre 2019

L'Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la lutte contre la Corruption, Bank Al-Maghrib, l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux et l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale ont signé, le jeudi 28 novembre à Rabat, une convention de coopération qui fixe les domaines et les modalités de coopération entre les parties signataires, en matière de prévention et de lutte contre la corruption dans le secteur financier.

Cette action qui s'inscrit dans le sillage de la stratégie nationale de lutte contre la corruption, traduit la volonté commune des quatre institutions de renforcer le cadre de gouvernance régissant l'accomplissement de leurs missions respectives, en la matière.

Les domaines couverts par cette convention concernent, principalement, l'échange d'expériences et d'expertises dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption, l'organisation d'actions de sensibilisation et de formation au profit de leur personnel et des acteurs du secteur financier, ainsi que l'élaboration d'études et d'analyses permettant de renforcer la maîtrise du risque de corruption.

Pour la mise en œuvre de cette convention, les institutions signataires conviennent d'élaborer un plan d'action dédié et de dresser un bilan annuel de sa réalisation.